

moteur, initiateur ou catalyseur de cette force de paix et que l'opinion exprimée par le Parlement ces derniers temps, au sujet de ses pouvoirs, devrait influencer sur les intéressés.

L'hon. M. Martin: Nous sommes entièrement d'accord, l'honorable député et moi, sur le rôle du Parlement quant à la force de paix.

(Plus tard)

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Je voudrais poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures une question qui fait suite à celle qui lui a été posée précédemment au sujet de Chypre. Je veux simplement me renseigner. Quels sont les moyens auxquels le ministre peut recourir pour faire savoir au Conseil de sécurité que le Canada désire-rait accroître l'effectif de la force des Nations Unies dans l'île ou étendre ses pouvoirs? Sommes-nous sans ressources à cet égard, même si notre contingent est le plus nombreux?

L'hon. M. Martin: Je n'affirmerais pas que le Conseil de sécurité s'est désintéressé de notre thèse mais, comme je le disais plus tôt, il n'a jamais examiné la question de l'extension des pouvoirs ni le principe de la liberté de mouvement. Ces questions ont été soulevées lors d'un échange de notes entre le Secrétaire général et le gouvernement de Chypre.

En tout cas, depuis quelque temps le Canada ainsi que d'autres pays, notamment les pays participants, s'efforcent d'améliorer la situation en formulant des instances de concert avec les représentants des Nations Unies et le commandant de la force qui partagent tous en général nos préoccupations à ce sujet. Il existe ces restrictions, mais nous n'en poursuivrons pas moins ces pourparlers. La réunion d'hier a été tenue dans ce dessein, comme celles que nous aurons au cours des prochains jours avec certains pays participants.

L'hon. M. Churchill: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre est allé un peu au-delà de la question posée. De quel moyen dispose-t-il pour entrer directement en contact avec les membres du Conseil de sécurité afin de leur présenter les vues du Parlement?

L'hon. M. Martin: Évidemment, monsieur l'Orateur, le gouvernement peut toujours se mettre en contact direct avec tous les pays représentés au Conseil de sécurité, où certaines de ces négociations ont eu lieu et certains appels présentés. Notre ambassadeur aux Nations Unies a l'occasion de participer à des discussions avec ses homologues représentant

les membres du conseil de sécurité. A l'heure actuelle, notre ambassadeur s'entretient beaucoup avec les ambassadeurs des pays participants et le Secrétaire général.

L'hon. M. Churchill: Une dernière question complémentaire, monsieur l'Orateur. Si je comprends bien, alors, il n'y a aucune possibilité que le ministre lui-même ait des entretiens personnels avec le Conseil de sécurité et qu'il lui expose son point de vue avec les talents de persuasion qu'on lui connaît.

L'hon. M. Martin: Je suis sûr que mon honorable ami n'a pas posé sérieusement cette question car, si la chose avait été possible, le ministre serait allé voir le Conseil de sécurité.

M. Douglas: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Puis-je demander au ministre si le malentendu n'est pas attribuable en partie aux déclarations qu'il a faites à la Chambre, mercredi, comme en fait foi le harnard à la page 6904, lorsqu'il a mentionné que l'extension des pouvoirs dépendait de deux facteurs: le Conseil de sécurité, au sein duquel le droit de veto existe, et l'approbation du gouvernement de Chypre? C'est pour cette raison qu'on a soulevé ces questions.

L'hon. M. Martin: Je ne voudrais pas me défendre, monsieur l'Orateur, mais je ne crois pas que ma déclaration soit la source du malentendu, car toute augmentation des pouvoirs de la force totale ne peut survenir qu'à la suite d'une décision du Conseil de sécurité. Tout accroissement des pouvoirs actuels de la force, sauf en ce qui concerne son effectif, est une question qui est tranchée lors de négociations entre le Secrétaire général et le gouvernement de Chypre.

(Texte)

LE DRAPEAU CANADIEN

ON S'EN TIENT AU TRIFOLIÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Maurice Côté (Chicoutimi): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au très honorable premier ministre.

Le premier ministre voudrait-il informer la Chambre s'il est toujours résolu à tenir ferme le projet de drapeau trifolié en dépit de l'opposition de certains députés qui se croient encore au XIX^e siècle?

(Traduction)

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Des discussions se poursuivent présentement sur cette question et le gouvernement a fait connaître sa position.